

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté du 23 février 2021 monsieur le maire de la ville de Solliès-Pont a décidé l'ouverture de l'enquête publique sur le **projet de révision n° 1 dite « allégée » du plan local d'urbanisme** (PLU) à compter du **lundi 22 mars 2021** pour une durée de 31 jours consécutifs.

Cette révision du PLU a pour objet de définir des emplacements réservés indispensables à la mise en œuvre du schéma hydraulique (ouvrages de rétention...) et à la bonne gestion des eaux pluviales des quartiers d'habitat ainsi que la création de secteur Ab spécifiques.

Par décision n°CU-2019-2456 du 18 décembre 2019, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a décidé de ne pas soumettre le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme à évaluation environnementale. Il est précisé que le dossier d'enquête comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, notamment dans la notice de présentation Chapitre 4-II.

Par décision n° E21000008/83 du 17 février 2021, le tribunal administratif de Toulon a désigné M. Christian MICHEL, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Solliès-Pont, dans les bureaux du service urbanisme situé au centre technique municipal \_ allée de la Greffière \_ 83210 SOLLIES-PONT, du lundi 22 mars 2021 au mercredi 21 avril inclus, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie : mairie de Solliès-Pont \_ à l'attention de M. MICHEL commissaire enquêteur \_ 1 rue de la République \_ 83210 Solliès-Pont, ou par courrier électronique à l'adresse : enquetepublique@solliespont.fr

Le projet de révision sera également consultable sur le site Internet officiel de la ville, à l'adresse : <a href="http://www.ville-sollies-pont.fr">http://www.ville-sollies-pont.fr</a> rubrique urbanisme/environnement — enquête publique sur la révision allégée N°1 du PLU. Un accès gratuit à un poste informatique est à disposition à la Maison France Services sise 1 bis rue de la République à Solliès-Pont, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le commissaire enquêteur recevra le public au service urbanisme lors de permanences fixées :

Lundi 22 mars 2021 de 9h00 à 12h00	Mercredi 21 avril 2021 de 14h00 à 17h00
Mercredi 7 avril 2021 de 9h00 à 12h00	

Le public pourra recueillir toutes informations utiles auprès du docteur André GARRON maire de Solliès-Pont, responsable du projet de révision allégée du PLU, ou du service urbanisme (lieux et horaires habituels d'ouverture) en se rendant sur place, ou par téléphone au 04 94 13 54 74 ou par mail à l'adresse urbanisme@solliespont.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme, aux heures d'ouverture de ce service (soit de 8h30 à 12h00) du lundi au vendredi, et publiés sur le site Internet officiel de la ville, à l'adresse : <a href="http://www.ville-sollies-pont.fr">http://www.ville-sollies-pont.fr</a> rubrique urbanisme/environnement — PLU pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, la révision n°1 allégée du plan local d'urbanisme pourra être approuvée par délibération du conseil municipal.